

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

Envoyé en préfecture le 01/04/2015

Reçu en préfecture le 01/04/2015

Affiché le 03/04/15 SLD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2015
N°10/2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 30 MARS

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A.

PROCURATIONS : CATTANI J. L. à MENDEZ M., KOENIG S. à LEGROS N., ZANNI B. à MILET F.

EXCUSES : GALVEZ M., ZABONI S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

APPROBATIONS DES COMPTES DE GESTION COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le Maire présente au conseil les états de consommation des crédits figurant dans les comptes de gestion :

- de la commune
- de l'eau
- de l'assainissement

pour l'année 2014 transmis par le receveur municipal. Les écritures concordent avec les chiffres figurant dans les comptes administratifs de ces 3 budgets.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.1612-12

CONSIDERANT la concordance des écritures du receveur municipal et des comptes administratifs,

APPROUVE les comptes de gestion de la commune, de l' eau et de l'assainissement pour 2014.

Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 1^{er} avril 2015

Le Maire,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

